Au vu du projet de loi de l’ESR, le département de Lettres modernes de l’Université de Bourgogne, réuni le 14 février 2013, tient à s’associer à la démarche de la CP-CNU et de diverses sections du CNU pour réaffirmer l’importance fondamentale des missions du CNU dans la gestion des carrières des enseignants-chercheurs. Seul le CNU, notamment par la procédure de la qualification, apporte la garantie d’un statut national, rempart contre le clientélisme et contre les contractualisations individualisées voulues au nom de l’harmonisation européenne.

Il affirme que le CNU est la seule instance nationale légitime pour mener à bien toute mission d’évaluation des enseignants-chercheurs, s’oppose à une « évaluation individuelle récurrente » obligatoire dont les finalités pourraient être un alourdissement des services statutaires ou tout autre usage assimilable à une sanction. Il affirme que l’évaluation doit être un processus de valorisation du travail des enseignants- chercheurs, intervenant à leur initiative, dans le cadre d’une demande de qualification, de promotion ou de CRCT.

Le Département de Lettres Modernes de l’Université de Bourgogne se déclare en faveur de la réintégration de la masse salariale dans le budget de l’Etat, seule assurance véritable d’un statut de fonctionnaire d’Etat et de l’indépendance scientifique que garantit la Constitution. Concernant les autres institutions mises en place par le projet de loi sur l’ESR, il exprime sa perplexité et ses inquiétudes devant la fusion du CS et du CEVU, et devant le remplacement de l’AERES par une autre agence aux contours flous, destinée à accréditer les procédures d’évaluations décidées par chaque établissement, ce qui ne peut que renforcer le localisme et le recours aux audits privés.

De manière générale, le Département de Lettres Modernes de l’Université de Bourgogne tient à réaffirmer son attachement aux procédures collégiales de consultation et au maintien de la démocratie universitaire.

Motion adoptée par 12 voix pour, 5 abstentions et un non, à Dijon le 13 février 2013